

Office fédéral de l'énergie OFEN Section Force hydraulique

Statistique des aménagements hydroélectriques de la Suisse

Tableau 13 / Al Centrales existantes avec part de souveraineté du canton de: Appenzell Rh.-Int. (classées selon la date de la première mise en service)

Etat au: 1er janvier 2018

(Classees selon la date de la premiere mise en service)										janviel 2016
Numér la cent		Nom de la centrale	Mise en service		Débit maximal turbiné	Puissance max. des disponible aux turbines bornes des alternateurs		Production moyenne escomptée (Pompage-turbinage non compris)		
			Pre- mière	Après dernière transfor-	(Débit maximal refoulé)	(Puissance installée des	(Puissance max. absorbée par les moteurs)	(Consomation d'énergie moyenne) (Pompage-turbinage non compris)		
					(m3/s)	(MW)	(MW)	(GWh)	(GWh)	(GWh)
1 10750	0 *	Kubel	1900	1976	18.00	1.53	1.71	1.38	1.77	3.14
2 10740	0	Wasserauen	1905	2005	1.30	2.50	2.50	1.48	6.22	7.70
						4.03	4.21	2.86	7.99	10.84

Ittigen, le 20.4.2018 Page: 1 / 1

⁻ Seules les centrales d'une puissance maximale égale ou supérieure à 300 kW sont prises en considération.

⁻ Dans la colonne 'Numéro de la centrale', les aménagements internationaux sont notés par un 'l', les aménagements intercantonaux par un '*'.

⁻ Aménagements internationaux: pour la puissance et l'énergie, seule la part de souveraineté suisse est prise en considération.

⁻ Aménagements intercantonaux: la puissance et l'énergie sont prises en compte selon les parts de souveraineté cantonales fixées.

⁻ Energie de pompage pour l'accumulation saisonnière non déduite.